Département de l'Aveyron

Commune de Saint-Rome-de-Tarn

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 07 SEPTEMBRE 2022
à 20H30

Présents : Jacques ARLÈS, Arnaud DELTOUR, Nathalie DURAND-PAUTE, Didier FRAYSSE, Marc GÉLY, Corinne GERBAUD, Antoine GUTIERREZ, Frédéric HERBAUT, Frédérique JEANJEAN, Alain LADAME, Francis MANCINO.
Représentés: , Nicolas BONAMI représenté par Didier FRAYSSE, Emmanuel ROUQUETTE représenté par Alain LADAME.
Excusés : François GAYRAUD, Emilie VALETTE
Était présente : Corinne BOUTIBONNES, secrétaire

Désignation d'un secrétaire de séance : Alain LADAME

1 – Approbation PV du conseil du 08/06/2022
Approbation du PV -13 Pour.
2 – Urbanisme et travaux
Quatre demandes de « Déclaration Préalable »
EDF ENR : Installation photovoltaïque en toiture rue de Vère
GIMENEZ Claude : Aménagement du gîte « belles étapes » -Récupération surface balcon+ menuiseries
GEMINI Stéphanie : Modification ouverture existante et ravalement façade route du Pont du Tarn
VEYRAC Joël : Réfection façade et changement des menuiseries place du Terral. Maison familiale
Trois demandes de « Permis de Construire »
LETELLIER Julien : Agrandissement maison d'habitation existante au Naïsses
MERLINC Claire : Construction d'une maison d'habitation au lotissement GALZIN
LETELLIER Julien : Construction d'une maison d'habitation au lotissement GALZIN

Travaux :
-Information sur le lotissement GALZIN (M. MANCINO)
-Lors de la réunion de quartier concernant l'avenue St Ferréols, il a été abordé les problèmes liés au lotissement St Ferréols (stationnements, circulation des camions, sortie sur RD 993, etc...).Il a été décidé de provoquer une rencontre entre Mr GALZIN Yves et les propriétaires concernés. Une date va être précisée.
-Devis pour branchement électrique « alimentation jardin du Curé » n'est pas accepté pour le moment.
-Dossier MAM : Après étude de plusieurs solutions, le conseil municipal après avoir échangé avec les services de petite enfance a décidé de rénover la maison Garcia de façon à pouvoir recevoir la MAM au niveau route et dans les garages la future salle commune de la résidence sénior. Trois architectes ont été consultés.
-Antoine GUTTIEREZ fait un point sur les reprises de travaux à la salle culturelle, travaux réalisés par SOLIHA.
Pour ce qui est de la porte d'entrée de l'église, Monsieur GINTRAND ABF doit rencontrer l'artisan MALAVAL afin d'étudier la possibilité de restauration.
-Francis MANCINO fait un point sur l'installation des panneaux dans le village, il doit rencontrer les employés pour terminer l'opération.
-Didier FRAYSSE confirme que la porte du cimetière protestant et de la cave Espinasse sont en cours de fabrication.
Le 14 octobre à 10 heures aura lieu une réunion pour la suite des travaux de changement de chaudière à l'école et rénovation énergétique de l'ancienne gendarmerie.

3- Délibération réduction du nombre de poste d'Adjoints de 4 à 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-20 du 23 mai 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à quatre ;

Vu l'arrêté municipal n°2020-17 portant délégation de fonction du Maire à M. GÉLY Marc, 4ème adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant du domaine Budget-Finances-Environnement-Cadre de vie-Pouvoir de police-Urbanisme ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Marc GÉLY des fonctions de 4ème adjoint acceptée par monsieur le Sous-Préfet de Millau, en date du 31 août 2022;

Monsieur le Maire précise que dans le cas où l'on souhaite réduire de nombre de postes d'adjoints (de 4 postes à 3), il convient de délibérer à nouveau pour fixer le nombre de postes d'adjoints au vu du code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2 ; sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour,

-**DECIDE** de modifier le nombre d'adjoints, en le portant de 4 à 3.

4- Nomination de deux conseillers municipaux délégués

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer 2 postes de Conseillers Municipaux délégués attribués à
- Madame JEANJEAN Frédérique
- Monsieur GÉLY Marc

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
-DE CREER 2 postes de Conseillers délégués ;
-DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision.

Après délibération, les propositions sont adoptées à 13 voix pour.

5- Taux d'indemnités conseillers délégués

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 23 mai 2020 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie

de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour :
– d'allouer, avec effet au 1er septembre 2022 une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués suivants :
Mme JEANJEAN Frédérique et Mr GÉLY Marc conseillers municipaux délégués par arrêté municipal en date du 08 septembre 2022 au taux de 5.35% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

6- Attributions des nouvelles délégations :

Suite au divers changement, M. LADAME Alain, Maire Adjoint explique les nouvelles répartitions.

Mr GÉLY Marc : Gestion des Eaux et de l'Environnement, RPQS et PGSSE, Impulsion et Gestion de la Commission Environnement.

Mme JEANJEAN Frédérique : Ecole, Jeunesse, Social, Personnes âgées, Colis fin d'année, Point Séniors, Portage repas, Ménage des bâtiments.

M. LADAME Alain : Budget, Finances, Sport, Logement communaux, Chapitre concernant l'électricité, Prêt et location de salles et de matériel.

M. MANCINO Francis : reprend le chapitre Associations

7- Décisions modificatives :
- Décision modificative sur BP COMMUNE

Suite au vote du budget 2022, les amortissements ont été revus en accord avec la trésorerie et il a lieu de rectifier les montants votés le 13 avril dernier: numéro inventaire 2007-1 participation travaux SDIS et numéro inventaire 2015DISSIMREBOUISSES.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp	5 240.11 €	
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section	**5 240.11 €**	
R 28041512 : GFP rat : Bâtiments et instal.	4 004.00 €	
R 28041582 : GFP : Bâtiments et installation		1 626.00 €
R 2804172 : EPL : Bâtiments et installation		13.89 €
R 28051 : Concessions et droits similaires	2 876.00 €	
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section	**6 880.00 €**	**1 639.89 €**

Pour 13

- Décision modificative sur BP EAU

Suite au vote du budget Eau et Assainissement 2022, les amortissements ont été revus en accord avec la trésorerie et il a lieu de rectifier les montants votés le 13 avril dernier

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à section investis.	931.91 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	**931.91 €**	
D 6811 : Dotations aux amortissements su		931.91 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		**931.91 €**
R 021 : Virement section exploitation	931.91 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	**931.91 €**	

R 28158 : Autres	931.91 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section	**931.91 €**

Pour 13

– Décision modificative sur BP PHOTOVOLTAÏQUE:

Le budget du photovoltaïque a un besoin de financement en investissement pour le règlement de factures

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1687 : Autres dettes	995.00 €	
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	**995.00 €**	
D 2153 : Install. à caractère spécifique		995.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		**995.00 €**

Pour 13

8- Procédure abandon manifeste section E n° 383 et 384 propriété BIEGEL / PATRAC Henriette :

Monsieur le Maire explique à l'ensemble du conseil municipal la procédure d'abandon manifeste (Art L-224-3 code des collectivités territoriales).

Il explique qu'une maison de village située rue de la tannerie appartenant à la famille BIEGEL / PATRAC section E numéro 383 et 384 est à l'état d'abandon manifeste et qu'à ce jour elle n'abrite aucun occupant et qu'elle est manifestement plus entretenue depuis de nombreuses années.

De plus, celle-ci se trouve dans l'opération d'un Site Patrimonial Remarquable lancée depuis avril dernier.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'établissement d'un procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour
DECIDE d'autoriser, Monsieur le Maire à signer tous les documents référents à cette procédure.

9- Signature du Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des espaces publics dans le bourg de Saint-Rome-de-Tarn et rénovation des réseaux d'assainissement et d'eau potable envisagées par la commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte, pour la désignation d'un Architecte pour les travaux d'aménagement des espaces publics dans le bourg de Saint-Rome-de-Tarn et rénovation des réseaux d'assainissement et d'eau potable envisagées par la commune.

Il expose aux conseillers que le dossier retenu est celui du groupe **Aveyron Etudes Environnements-A2E (Mandataire à RODEZ) ACE Jaudon Sébastien SCP Olivet Faillie Architectes DPLG, à MILLAU.**

Le montant de son offre s'élève à 91 115.00€ HT, ce n'est en aucun cas un choix financier mais un dossier répondant le plus aux critères demandés.

Après avoir ouï l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal :

-**APPROUVE** et **DESIGNE** le groupe d'Aveyron Etudes Environnements-A2E (Mandataire) ACE Jaudon Sébastien-SCP Olivet Faillie Architectes DPLG pour la Maîtrise d'œuvre les travaux d'aménagement des espaces publics dans le bourg de Saint-Rome-de-Tarn et rénovation des réseaux d'assainissement et d'eau potable.

-**DONNE** tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les documents nécessaires.

Pour ce qui est des entreprises non retenues, elles recevront par le site e-occitanie marchés publics le compte rendu validé par la commission d'appel d'offre après analyse commentée par Aveyron Ingénierie.

10- Subvention exceptionnelle « Festival des Chorales en Aveyron »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du festival des Chorales en Aveyron, il propose au conseil d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association la Clef des chants pour financer cette manifestation estivale qui s'est déroulée sur la commune.

Il propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 365.00€.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 365 € à l'association la Clef des chants.

11-QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mme JEANJEAN Frédérique fait un point sur la rentrée scolaire : les effectifs sont stables (49 élèves) et même personnel en place (3 agents).

M. MANCINO Francis : point sur les panneaux, information opération façade et bilan de l'été sur le village et la base de loisirs.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le courrier restauration de l'habitat et le recensement des bâtis dans les écarts. Il va demander aux propriétaires de bâtis disponibles s'ils souhaitent rentrer dans le dispositif Agritourisme.

M. GELY Marc propose la constitution d'une commission « ENVIRONNEMENT » ouverte à tous les conseillers, la première réunion se déroulera le 21 septembre.

Obligation légales de débroussaillage réunions prévues le vendredi 14 octobre à 13h30 à Saint-Rome-de-Cernon. Un employé du service technique sera également convié à participer à cette réunion.

La séance est levée à 22h25

Le Maire, Jacques ARLÈS

MAIRIE DE ST ROME DE TARN (Aveyron)